



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Service du conseil et du contrôle
des collectivités territoriales
Bureau de l'intercommunalité et de
la réforme territoriale**

Affaire suivie par : *Bénédicte.Bertin-Page*
Tél : 04 70 48 33 72
Courriel : *benedicte.bertin@allier.gouv.fr*

Moulins, le **- 2 NOV. 2020**

OBJET : Renouvellement de la commission
départementale de la coopération
intercommunale suite aux élections
municipales et intercommunales

La Préfète de l'Allier

à

Réf. : ma circulaire n°40 du 7 octobre 2020

P.J. : 2 arrêtés

N° 47 / 2020

- M le Président du conseil régional
d'Auvergne-Rhône-Alpes
- M le Président du conseil départemental
de l'Allier
- Mmes et Mrs les Maires du département
- Mme et Mrs les Président(e)s des
établissements publics de coopération
intercommunale à fiscalité propre
- Mmes et Mrs les Président(e)s de
syndicats intercommunaux et syndicats
mixtes
- Mme la Présidente de l'association des
maires et présidents d'intercommunalité

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints, à toutes fins utiles, copie de mes deux arrêtés relatifs au renouvellement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) :

- l'un fixant les listes des candidatures pour l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes au sein de cette commission,

- l'autre portant composition définitive de la CDCI suite à la désignation, sans élection, des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) et modifiant le collège des représentants du conseil départemental suite aux démissions de Messieurs AGUILERA et DENIZOT de leurs mandats de représentants du conseil départemental au sein de cette commission.

La Préfète



Marie-Françoise LECAILLON



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et
de la légalité**

**Service du conseil et du contrôle des
collectivités territoriales
Bureau de l'intercommunalité et de la
réforme territoriale**

N° 2825/2020

ARRÊTÉ du - 2 NOV. 2020

**fixant les listes des candidatures pour l'élection des représentants des communes,
des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
et des syndicats (intercommunaux et mixtes)
au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)**

La préfète de l'Allier
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2595 du 23 octobre 2019 portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1996-2020 du 19 août 2020 donnant délégation de signature à Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Allier ;

VU l'arrêté préfectoral n°2556-2020 du 7 octobre 2020 fixant, d'une part, la composition, la répartition des sièges au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) en formations plénière et restreinte et, d'autre part, arrêtant la date et les modalités de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) à cette commission ;

Considérant qu'à l'issue de la période de dépôt des candidatures, fixée au 12 octobre 2020 (à 17 heures) ou le cas échéant, en cas de liste incomplète, au 15 octobre 2020 (16 heures 30), seule l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de l'Allier a déposé, à la préfecture de l'Allier, une liste de candidatures dans chacun des cinq collèges des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale dont il doit être procédé au renouvellement d'ici le 30 octobre 2020 au plus tard ;

Considérant qu'aucune autre liste de candidatures individuelle ou collective n'a été déposée dans le délai imparti, à la préfecture de l'Allier, pour cette élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Allier ;

ARRETE

Article 1er : L'état des listes des candidats pour les élections des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale, dont le scrutin est prévu le 30 octobre 2020, enregistrées en préfecture à la date du 12 octobre 2020 (à 17 heures) ou le cas échéant, en cas de prorogation de ce délai lors de listes incomplètes, à la date du 15 octobre 2020 (16 heures 30), est arrêté ainsi qu'il suit :

LISTES PRESENTEES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE L'ALLIER :

1^{ER} collège - Représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale départementale :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

1	M. LECLERC Christophe	Maire de Chazemais
2	M. PETIOT Yves	Maire de Noyant d'Allier
3	M. VERNIS Gérard	Maire de Franchesse
4	M. RONDET Daniel	Maire de Couleuvre
5	M. PENTHIER Thierry	Maire de Lignerolles
6	M. CHARRIER Philippe	Maire de Chevagnes
7	M. DUMONT Jean-Marc	Maire de Tronget

En liste complémentaire :

8	Mme DESSALE Marcelle	Maire de Veauce
9	M. JAMES Denis	Maire de Coutansouze
10	M. PRUGNAUD Noël	Maire de Gennetines
11	Mme TRIBOULET Véronique	Maire de Magnet

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|------------------------|--------------------|
| 1 | M. TERRACOL Jacques | Maire d'Arfeuilles |
| 2 | BARRAUD Jean-Dominique | Maire de Lavoine |
-

En liste complémentaire :

- | | | |
|---|---------------------|----------------------|
| 3 | Mme COULANGE Nicole | Maire de La Chapelle |
|---|---------------------|----------------------|

2^{ème} collège - Représentants des cinq communes les plus peuplées du département :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | M. PERISSOL Pierre-André | Maire de Moulins |
| 2 | Mme TABUTIN Nicole | Conseillère municipale de Moulins |
| 3 | M. LAPORTE Frédéric | Maire de Montluçon |
| 4 | M. PERRIN Pascal | Maire d'Yzeure |
| 5 | M. AGUILERA Frédéric | Maire de Vichy |
| 6 | M. LEGOUTIERE Pierre-Antoine | Conseiller municipal de Montluçon |
-

En liste complémentaire :

- | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|
| 7 | Mme De GOUVEIA Geneviève | Conseillère municipale de Montluçon |
| 8 | Mme VOITELLIER Evelyne | Adjointe au maire de Vichy |
| 9 | M. LEFEBVRE Romain | Adjoint au maire de Montluçon |

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|-------------------------|-----------------|
| 1 | M. LALOY Jean-Sébastien | Maire de Cusset |
|---|-------------------------|-----------------|
-

En liste complémentaire :

- | | | |
|---|-----------------|-----------------------------|
| 2 | Mme CORNE Annie | Adjointe au maire de Cusset |
|---|-----------------|-----------------------------|

3^{ème} collège - Représentants des autres communes du département (celles ayant une population supérieure à la moyenne communale départementale et autres que les cinq communes les plus peuplées du département) :

- | | | |
|---|-----------------------|-----------------------------------|
| 1 | Mme CUISSET Elisabeth | Maire de Saint-Germain-des Fossés |
| 2 | Mme MONDELIN Annie | Maire de Molinet |
| 3 | M. POZZOLI Bernard | Maire de Prémilhat |
| 4 | M. DENIZOT Alain | Maire d'Avermes |
| 5 | M. THEVENOUX Fabien | Maire de Cérilly |
| 6 | M. KEMIH Mohammed | Maire de Vallon en Sully |
-

En liste complémentaire :

- | | | |
|---|--------------------|---------------------------------|
| 7 | Mme BESSON Valérie | Adjointe au maire de Désertines |
|---|--------------------|---------------------------------|

8 M. LINDRON Didier
9 M. SENNEPIN François

Maire de Montmarault
Maire de Bellerive sur Allier

4^{ème} collège - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

EPCI A FISCALITE PROPRE HORS ZONE DE MONTAGNE

- 1 M. LABBE Guy, Vice-président de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
- 2 M. LITAUDON Roger, Président de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
- 3 M. CHAMIGNON Jean-Claude, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Moulins Communauté
- 4 M. MONNET Yannick, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Moulins Communauté
- 5 M. GUERIN Jean-Pierre, Vice-président de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté
- 6 Mme LACARIN Marie-Françoise, Vice-présidente de la communauté de communes du Bocage Bourbonnais
- 7 M. CHABROL Jean-Elie, Président de la communauté de communes du Pays d'Huriel
- 8 M. RIBOULET Claude, Président de la communauté de communes Commentry – Montmarault – Nérès Communauté
- 9 M. VERNISSE Pascal, conseiller communautaire délégué à la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

En liste complémentaire :

- 10 M. TRIKI Samir, Vice-président de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté
- 11 M. LOGNON Alain, Vice-président de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
- 12 M. BAUDOIN Hervé, Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Moulins Communauté
- 13 M. MALBET Marc, Vice-président de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté
- 14 M. BROCARD Lionel, Vice-président de la communauté de communes Commentry Montmarault Nérès Communauté

EPCI A FISCALITE PROPRE EN ZONE DE MONTAGNE

- 1 Mme POUZADOUX Véronique, Présidente de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
- 2 M. BRAS Jean-Claude, Vice-président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté
- 3 M. REBOUL Daniel, Vice-président de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
- 4 M. De CHABANNES Jacques, Président de la communauté de communes du Pays de Lapalisse

En liste complémentaire :

- 5 *M. LAPLANCHE Gérard, Vice-président de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne*
- 6 *M. BOUREL Jean-Marc, Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Vichy Communauté*

5^{ème} collège - Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX HORS ZONE DE MONTAGNE ET SYNDICATS MIXTES

- 1 M. SIMON Yves, Président du syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03)
-

En liste complémentaire :

- 2 *M. THEVENOUX Didier, Président du syndicat mixte de création et d'entretien des chemins des communes de la région de Bourbon l'Archambault*

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT EN ZONE DE MONTAGNE

- 1 M. BERRAT Gilles, Président du syndicat à vocation multiple (SIVOM) eau et assainissement de la vallée de la Besbre
-

En liste complémentaire :

- 2 *Mme HENRY Josiane, déléguée syndicale du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) de Chirat l'église, Coutansouze, Louroux de Bouble, Echassières.*

Article 2 : En application de l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, dans la mesure où, dans le département de l'Allier, une seule liste de candidatures a été déposée par l'Association départementale des maires, il sera donc procédé, **sans élection**, à la désignation des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Un arrêté ultérieur proclamera les résultats définitifs.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets de Montluçon et de Vichy, les maires des communes du département, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale et les présidents de syndicats mixtes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier (www.allier.gouv.fr à la rubrique « Relations avec les collectivités territoriales » - Intercommunalité).

Moulins, le - 2 NOV. 2020

La Préfète



Marie-Françoise LECAILLON



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Service du conseil et du contrôle
des collectivités territoriales
Bureau de l'intercommunalité et de
la réforme territoriale**

Affaire suivie par : *Bénédicte.Bertin-Page*
Tél : 04 70 48 33 72
Courriel : *benedicte.bertin@allier.gouv.fr*

Moulins, le **- 2 NOV. 2020**

OBJET : Renouvellement de la commission
départementale de la coopération
intercommunale suite aux élections
municipales et intercommunales

Réf. : ma circulaire n°40 du 7 octobre 2020

P.J. : 2 arrêtés

N°

La Préfète de l'Allier

à

- M le Président du conseil régional
d'Auvergne-Rhône-Alpes
- M le Président du conseil départemental
de l'Allier
- Mmes et Mrs les Maires du département
- Mme et Mrs les Président(e)s des
établissements publics de coopération
intercommunale à fiscalité propre
- Mmes et Mrs les Président(e)s de
syndicats intercommunaux et syndicats
mixtes
- Mme la Présidente de l'association des
maires et présidents d'intercommunalité

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints, à toutes fins utiles, copie de mes deux arrêtés relatifs au renouvellement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) :

- l'un fixant les listes des candidatures pour l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes au sein de cette commission,

- l'autre portant composition définitive de la CDCI suite à la désignation, sans élection, des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) et modifiant le collège des représentants du conseil départemental suite aux démissions de Messieurs AGUILERA et DENIZOT de leurs mandats de représentants du conseil départemental au sein de cette commission.

La Préfète



Marie-Françoise LECAILLON



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et
de la légalité**

**Service du conseil et du contrôle des
collectivités territoriales
Bureau de l'intercommunalité et de la
réforme territoriale**

Arrêté n° 2826 du - 2 NOV. 2020

**portant d'une part, composition de la commission départementale de la coopération
intercommunale (CDCI) suite à la désignation sans élection des représentants des communes,
des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes
et d'autre part, modifiant la composition du collège des représentants
du département de l'Allier**

La Préfète de l'Allier
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral, modifié, n° 1772-2014 du 14 juillet 2014 portant, d'une part, composition de la commission départementale de la coopération intercommunale suite à la désignation, sans élection, des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes et d'autre part, modifiant la composition du collège des représentants du département de l'Allier à cette commission ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2595-2019 du 23 octobre 2019 portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1996-2020 du 19 août 2020 donnant délégation de signature à Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Allier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2556-2020 du 7 octobre 2020 fixant la composition, la répartition des sièges au sein de la CDCI en formations plénière et restreinte et arrêtant la date et les modalités de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) à cette commission ;

VU l'arrêté préfectoral n° du octobre 2020 fixant les listes des candidatures pour l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) au sein de la CDCI ;

VU les lettres de démission du 8 octobre 2020 de Messieurs Frédéric AGUILERA et Alain DENIZOT de leurs mandats de représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Considérant que seule l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de l'Allier a déposé, à la préfecture de l'Allier, une liste de candidatures dans chacun des cinq collèges des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) au sein de la CDCI ;

Considérant qu'il y a lieu dans cette situation, conformément à l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, de procéder à la désignation sans élection des représentants des collèges susmentionnés ;

Considérant que les démissions de Messieurs AGUILERA et DENIZOT de leurs mandats de représentants du conseil départemental à la CDCI crée des vacances de sièges au sein du collège des représentants du département au sein de cette commission et qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article R.5211-27 du code général des collectivités territoriales, d'attribuer le siège vacant pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste ;

Considérant que cette disposition n'étant plus applicable faute de candidats sur la liste complémentaire, l'assemblée du conseil départemental devra désigner en son sein, un représentant titulaire et deux candidats devant figurer sur la liste complémentaire ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : Suite à la désignation sans élection constatée par arrêté préfectoral susvisé du octobre 2020, la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale est arrêtée comme suit :

1^{ER} collège - Représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale départementale :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

1	M. LECLERC Christophe	Maire de Chazemais
2	M. PETIOT Yves	Maire de Noyant d'Allier
3	M. VERNIS Gérard	Maire de Franchesse
4	M. RONDET Daniel	Maire de Coulevre
5	M. PENTHIER Thierry	Maire de Lignerolles
6	M. CHARRIER Philippe	Maire de Chevagnes
7	M. DUMONT Jean-Marc	Maire de Tronget

En liste complémentaire :

8	Mme DESSALE Marcelle	Maire de Veauce
9	M. JAMES Denis	Maire de Coutansouze
10	M. PRUGNAUD Noël	Maire de Gennetines
11	Mme TRIBOULET Véronique	Maire de Magnet

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

1	M. TERRACOL Jacques	Maire d'Arfeuilles
2	BARRAUD Jean-Dominique	Maire de Lavoine

En liste complémentaire :

3	Mme COULANGE Nicole	Maire de La Chapelle
---	---------------------	----------------------

2^{ème} collège- Représentants des cinq communes les plus peuplées du département :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

1	M. PERISSOL Pierre-André	Maire de Moulins
2	Mme TABUTIN Nicole	Conseillère municipale de Moulins
3	M. LAPORTE Frédéric	Maire de Montluçon
4	M. PERRIN Pascal	Maire d'Yzeure
5	M. AGUILERA Frédéric	Maire de Vichy
6	M. LEGOUTIERE Pierre-Antoine	Conseiller municipal de Montluçon

En liste complémentaire :

7	Mme De GOUVEIA Geneviève	Conseillère municipale de Montluçon
8	Mme VOITELLIER Evelyne	Adjointe au maire de Vichy
9	M. LEFEBVRE Romain	Adjoint au maire de Montluçon

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

1	M. LALOY Jean-Sébastien	Maire de Cusset
---	-------------------------	-----------------

En liste complémentaire :

2	Mme CORNE Annie	Adjointe au maire de Cusset
---	-----------------	-----------------------------

3^{ème} collège - Représentants des autres communes du département (celles ayant une population supérieure à la moyenne communale départementale et autres que les cinq communes les plus peuplées du département) :

1	Mme CUISSET Elisabeth	Maire de Saint-Germain-des Fossés
2	Mme MONDELIN Annie	Maire de Molinet

3	M. POZZOLI Bernard	Maire de Prémilhat
4	M. DENIZOT Alain	Maire d'Avermes
5	M. THEVENOUX Fabien	Maire de Cérilly
6	M. KEMIH Mohammed	Maire de Vallon en Sully

En liste complémentaire :

7	Mme BESSON Valérie	Adjointe au maire de Désertines
8	M. LINDRON Didier	Maire de Montmarault
9	M. SENNEPIN François	Maire de Bellerive sur Allier

4^{ème} collège - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

EPCI A FISCALITE PROPRE HORS ZONE DE MONTAGNE

1	M. LABBE Guy, Vice-président de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
2	M. LITAUDON Roger, Président de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
3	M. CHAMIGNON Jean-Claude, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Moulins Communauté
4	M. MONNET Yannick, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Moulins Communauté
5	M. GUERIN Jean-Pierre, Vice-président de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté
6	Mme LACARIN Marie-Françoise, Vice-présidente de la communauté de communes du Bocage Bourbonnais
7	M. CHABROL Jean-Elie, Président de la communauté de communes du Pays d'Huriel
8	M. RIBOULET Claude, Président de la communauté de communes Commentry – Montmarault – Nérès Communauté
9	M. VERNISSE Pascal, conseiller communautaire délégué à la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

En liste complémentaire :

10	M. TRIKI Samir, Vice-président de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté
11	M. LOGNON Alain, Vice-président de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
12	M. BAUDOIN Hervé, Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Moulins Communauté
13	M. MALBET Marc, Vice-président de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté
14	M. BROCARD Lionel, Vice-président de la communauté de communes Commentry Montmarault Nérès Communauté

EPCI A FISCALITE PROPRE EN ZONE DE MONTAGNE

- 1 Mme POUZADOUX Véronique, Présidente de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
- 2 M. BRAS Jean-Claude, Vice-président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté
- 3 M. REBOUL Daniel, Vice-président de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
- 4 M. De CHABANNES Jacques, Président de la communauté de communes du Pays de Lapalisse

En liste complémentaire :

- 5 M. LAPLANCHE Gérard, Vice-président de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
- 6 M. BOUREL Jean-Marc, Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Vichy Communauté

5^{ème} collègue - Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX HORS ZONE DE MONTAGNE ET SYNDICATS MIXTES

- 1 M. SIMON Yves, Président du syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03)

En liste complémentaire :

- 2 M. THEVENOUX Didier, Président du syndicat mixte de création et d'entretien des chemins des communes de la région de Bourbon l'Archambault

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT EN ZONE DE MONTAGNE

- 1 M. BERRAT Gilles, Président du syndicat à vocation multiple (SIVOM) eau et assainissement de la vallée de la Besbre

En liste complémentaire :

- 2 Mme HENRY Josiane, déléguée syndicale du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) de Chirat l'église, Coutansouze, Louroux de Bouble, Echassières

6ème collège – Représentants du Conseil Départemental :

- 1 *siège vacant*
- 2 Mme Christiane TOUZEAU, 6ème vice-présidente de la communauté de communes Commentry-Montmarault-Néris Communauté, Maire de Doyet
- 3 M. Jean LAURENT, conseiller départemental, adjoint au maire de Saint-Léon
- 4 M. Jean-Paul DUFREGNE, conseiller départemental

En liste complémentaire :

- 5 *siège vacant*
- 6 *siège vacant*

7ème collège – Représentants du Conseil Régional :

- 1 M. Emmanuel FERRAND, conseiller régional
- 2 Mme Cécile de BREUVAND, conseillère régionale

En liste complémentaire :

- 3 *Mme Charlotte BENOIT, conseillère régionale.*

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture, les sous-préfets de Montluçon et Vichy, le Président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Président du Conseil Départemental de l'Allier, les maires des communes, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale, les présidents de syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sera disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Allier (www.allier.gouv.fr) à la rubrique « relations avec les collectivités territoriales - intercommunalité ».

Moulins, le - 2 NOV. 2020

La Préfète



Marie-Françoise LECAILLON